



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VENDÉE

DDTM
19 Rue Montesquieu
BP 60827
85021 La Roche sur Yon Cédex

Affaire suivie par : Natacha JEANNEAU (Tél. : 02.51.36.83.07)
N/réf. : JL/NJ/
Objet : **AVIS PC et/ou CERTICAT D'URBANISME**

La Roche-sur-Yon, le 3 janvier 2022

REFERENCES DU/DES DOSSIER(S)

1) **N° DOSSIER : PC 085 191 21 Y0250**
NOM du pétitionnaire : **URBA 346 SASU**
NOM DU PROPRIETAIRE (pour le compte de) :
Lieu-dit : La Noue
Commune : **LA ROCHE SUR YON**
Parcelle(s) : **YA 129 et 132**
Objet : Construction d'une centrale solaire sur un délaissé routier lié à l'A87

AVIS FAVORABLE

- Lié et nécessaire à l'activité agricole
 Ne gêne pas l'activité agricole du secteur
 Autre (préciser) :

AVIS DEFAVORABLE : Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur un délaissé autoroutier lié à l'A87 propriété de VINCI sur la commune de La Roche sur Yon.

Nous considérons que cette surface artificialisée pourrait répondre aux besoins de La Roche sur Yon Agglomération en terme de développement économique ou autres équipements (extension de l'aire de covoiturage...) en raison de sa localisation à proximité du nœud autoroutier et de la ZAE « Parc ECO 85 ». Nous sommes donc défavorables puisque ce projet ne doit pas se substituer à des espaces potentiels à vocation économique évitant ainsi la consommation de terres agricoles.

AVIS MOTIVE :

Veuillez agréer, Monsieur l'Instructeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Chambre d'agriculture,
Joël LIMOUZIN